

Seignosse (40) : la micro-crèche doit ouvrir à la mi-mai

[A LA UNE POLITIQUE](#)

Publié le 01/03/2017 à 3h36. Mis à jour à 12h06 par **Christine Lamaison**.



Les travaux de la future micro-crèche sont en cours en plein bourg de Seignosse. *XAVIER GÈS*

C'est l'association Enfance pour tous qui a été choisie pour assurer la gestion de la nouvelle structure.

La semaine dernière, une seule délibération était à l'ordre du jour d'un Conseil municipal rapide. Il s'agissait de voter l'attribution de la DSP (délégation de service public) pour la gestion de la future micro-crèche de Seignosse. C'est Enfance pour tous qui a été retenue. Une association qui existe sur tout le territoire national et

travaille avec le réseau People & baby, gérant ensemble près de 200 établissements. La délibération a été votée à l'unanimité, même si l'opposition émet quelques réserves sur le choix du délégataire, et notamment ses critères de rentabilité.

40 naissances par an

Ce projet résulte en tout cas d'une demande des habitants de la commune et s'appuie sur une étude menée conjointement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Seignosse compte environ 40 naissances par an et il y avait 211 enfants de moins de 6 ans, fin 2014. S'il existe sur le territoire de la Communauté de communes Macs (Maremne Adour Côte sud), une offre d'accueil pour les jeunes enfants, elle ne semble pas répondre totalement aux demandes des parents. Selon l'étude ainsi réalisée, 83 % de ceux qui ont répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré des difficultés au moment de faire garder leur enfant.

Le choix a donc été fait d'une DSP plutôt que d'une gestion en régie. Pour le maire, Lionel Camblanne, « il s'agit d'une activité spécifique, qui exige des compétences que nous n'avons pas en interne. Nous voulons pouvoir proposer une qualité optimale d'accueil. » Enfance pour tous a donc présenté le dossier le plus convaincant, parmi les différents candidats. Outre sa fonction d'accueil, selon les règles fixées par la PMI (protection maternelle et infantile), elle doit aussi recruter et former du personnel, selon une politique de ressources humaines « innovante et motivante », construire un projet pédagogique, travailler les relations avec les parents, élaborer les repas selon les différents âges, etc.

Conseil de crèche

Cette micro-crèche abritera dix berceaux, pouvant accueillir entre 14 et 16 enfants, ouvrira du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30, fermera quatre semaines par an et

fonctionnera avec une directrice et trois agents spécialisés. Un conseil de crèche fera le lien entre l'établissement et les parents.

Quant à l'attribution des places, elle sera faite par le gestionnaire de la commune, selon des critères précis. Cette commission se réunira entre les mois de mars et avril. Les travaux en cours, dans le bâtiment qui se trouve à côté de La Poste, devraient s'achever fin avril. La crèche devrait ouvrir ses portes à la mi-mai.

Les membres de l'opposition ont regretté que l'heure de fermeture ne soit pas étendue jusqu'à 19 heures. « Certes, cela aurait eu un coût, admet Pierre Pécastaings, mais peut-être vaut-il mieux mettre de l'argent là que dans des caméra de vidéosurveillance. »